



## COMMISSION EXECUTIVE des 19 et 20 avril 2007 Relevé de décisions

Constatant une dégradation continue des conditions de travail et de la gestion du ministère vis à vis de ses cadres, la commission exécutive a adressé au Ministre une déclaration le 19 avril 2007. Le Ministre et son administration ne peuvent plus ignorer ce malaise ni rester sans agir.

### **Statut du corps des ITPE et cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux**

#### ***Sur le statut modificatif 2007***

La commission exécutive condamne fermement le retard intolérable, dû au protocole « Jacob » défavorable aux agents, dans la validation du décret modifiant le statut du corps des ITPE et en particulier son article 21. Elle exige la publication de ce décret sur lequel le Conseil d'Etat a rendu un avis favorable.

Elle exige que les reclassements finaux de tous les ITPE concernés par l'article 36 du statut 2005 et de ceux recrutés dans le corps des ITPE par concours interne, liste d'aptitude ou examen professionnel depuis cette date, aboutissent rapidement.

#### ***Sur la mise en œuvre des textes ICTPE***

Elle exige l'aboutissement des arrêtés définissant le contingentement et les emplois éligibles à ICTPE 2G et 1G pour l'ENPC, et les ministères de la Culture, des Affaires Etrangères et de la Jeunesse et des Sports.

Elle exige la publication du nouveau décret NBI des ICTPE selon une application interministérielle pour réaliser les reclassements des ICTPE ou les promotions à ICTPE des IDTPE concernés dans les autres ministères que le MTETM.

#### ***Une homologation statutaire à trois niveaux de grade***

**La commission exécutive prend acte de la réunion de travail organisée par la DGPA le 14 février 2007 ayant permis d'ouvrir enfin concrètement la concertation sur le fond.** Elle exige la production d'un projet de décret statutaire à porter devant la DGCL pour la prochaine réunion.

Elle condamne le refus de la DGCL d'avancer sur la transformation du cadre d'emploi d'ingénieur territorial malgré la volonté commune exprimée en 2005 par le ministre délégué aux collectivités locales et le ministre de l'Equipement d'aboutir avant la mise en œuvre effective des transferts, à deux cadres statutaires à 3 niveaux de grades homologues pour les ingénieurs des TPE et les ingénieurs territoriaux.

Elle rappelle que la signature d'un nouveau décret statutaire à 3 niveaux de grades pour le corps des ITPE doit intervenir dès 2008. Ce statut devra reprendre l'ensemble des revendications portées par le SNITPECT pour le corps des ITPE.

La commission exécutive rappelle l'organisation d'actions communes entre l'AITF et le SNITPECT en cours dans chaque région et se félicite de la mobilisation des ingénieurs territoriaux et des ingénieurs des TPE lors de leur **première assemblée générale nationale commune le 21 mars 2007 à Clermont-Ferrand en présence d'élus et de la presse**. D'autres manifestations nationales, dans d'autres régions, notamment à Lyon, Dunkerque et Nantes, sont déjà programmées.

### **ENTPE**

#### ***Le nouveau statut de l'école***

La commission exécutive se félicite de la validation des statuts de l'EPSCP ENTPE par le conseil de perfectionnement du 5 mars 2007 et que la composition des différents conseils fasse toute leur place à tous les employeurs actuels et futurs des ingénieurs des TPE.

Elle exige que la direction de l'ENTPE constitue dès à présent une **équipe projet** dédiée à la mise en œuvre du changement statutaire.

### ***Pour l'ouverture de l'ENTPE à la FPT***

La commission exécutive prend acte de la constitution d'un groupe de travail entre le ministère et le CNFPT au sujet des écoles et des formations et exige l'aboutissement immédiat du projet de convention entre l'ENTPE et le CNFPT.

La volonté exprimée conjointement dès 2005 par le ministre de l'Équipement et celui délégué aux collectivités locales, de créer à l'ENTPE une formation commune pour les ingénieurs susceptibles d'intervenir pour l'État et les collectivités territoriales, est désormais rendue possible grâce à l'évolution statutaire de l'ENTPE. La commission exécutive exige qu'elle se concrétise dès 2007.

### ***Pour le maintien du double cursus ingénieur - architecte***

La commission exécutive exige la mise en œuvre d'une réunion de concertation entre l'ENTPE, le SG du MTETM, la DGPA et le SNITPECT permettant d'identifier la politique du MTETM (comme gestionnaire et comme employeur d'ITPE) face à la réforme du diplôme d'architecte, afin de préciser la nouvelle définition du double cursus ITPE – Architectes en découlant.

Elle considère que la valorisation du double cursus (tant pour l'ITPE que pour le MTETM et les autres employeurs) impose que celui-ci ne s'arrête pas au diplôme mais intègre l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre.

### **Gestion du corps**

La commission exécutive exige l'organisation d'une réunion spécifique sur les problèmes sociaux rencontrés par des ingénieurs des TPE afin de remédier à leur traitement insatisfaisant, voire inhumain, par l'administration.

Elle soutient l'action des représentants élus du corps à la CAP dans leurs combats pour la défense des droits et des intérêts de tous les ITPE. Elle insiste pour que l'administration revienne à plus de considération et à une réelle prise en compte des cas individuels portés par les élus du corps.

### ***Dans les DDEA***

La commission exécutive exige **le maintien de 3 cycles annuels de mutations dans le corps des ITPE** et le revendique pour le corps des IAE.

Elle dénonce l'obligation faite aux cadres de l'Équipement de se mettre au forfait jours tous horaires dans certaines DDEA. Elle exige que les agents de l'Équipement gardent le bénéfice du règlement négocié dans leur ministère d'origine.

Elle n'acceptera aucune « harmonisation par le bas » des pratiques actuelles des ministères.

### ***Des mesures indispensables en gestion à concrétiser en 2007***

La commission exécutive exige la mise en place au MEDD, de manière analogue à ce qui existe au MINEFI, d'un inspecteur général spécialisé « environnement » afin d'améliorer la connaissance et la défense des métiers exercés en administration centrale et dans les services déconcentrés du MEDD (notamment en terme de formation initiale et continue) et afin de garantir une égalité de traitement des ITPE en poste dans ces services (GPEECC, harmonisation des propositions de promotion etc.). Elle réclame l'aboutissement en 2007 de cette revendication en faveur de laquelle la DGPA s'est engagée lors de la CAP du 28/11/06.

La commission exécutive demande que l'année 2007 permette une évolution de la gestion des affectations en premier poste d'IDTPE : un ITPE inscrit au TA IDTPE doit pouvoir bénéficier de sa promotion sur un poste de deuxième niveau de fonctions dans un autre service du département où il se trouve (aussi bien position d'activité que détachement). Cette évolution doit pouvoir s'opérer pour tous les parcours, y compris ceux de généralistes. La commission exécutive demande qu'une telle évolution soit traduite dans la Charte de Gestion rénovée à l'issue de la concertation.

La commission exécutive se félicite de l'ouverture de la liste d'aptitude au corps des contrôleurs des TPE. Elle demande une garantie en gestion, puis une traduction statutaire, pour que le nombre d'emplois offerts au recrutement au titre de la liste d'aptitude soit au minimum égal au tiers du nombre d'emplois offerts au titre de l'examen professionnel plus la liste d'aptitude.

Elle exige que l'affectation en poste en tant qu'ITPE ne soit pas considérée par l'administration comme un simple « premier poste » pour les TSE et CTPE promus mais tienne compte de leur expérience professionnelle avérée et reconnue mais également de leurs aspirations et réalités familiales, comme dans les autres corps de ce ministère.

La commission exécutive revendique de gérer l'affectation des lauréats de la LA et de l'EP comme pour le tableau d'avancement à IDTPE dans le corps des ITPE : chaque agent promu ITPE dispose d'un an (et donc des trois cycles annuels de mutations) pour rechercher et trouver un poste d'ITPE.

Elle demande l'application de ces dispositions dès la LA et l'EP 2008.

La commission exécutive revendique que les ITPE en sortie d'école puissent avoir accès à l'ensemble des postes non pourvus à l'issue de la CAP de juin.

### **Promotions dans le corps au titre de 2008**

La commission exécutive exige que l'administration œuvre en interministériel pour augmenter le taux promus / promouvables de façon significative afin de pouvoir pleinement mettre en œuvre la charte de gestion du corps, maintenir tous les flux de promotion à un niveau atteignant à minima ceux au titre de 2007 et généraliser au plus tôt un véritable principalat long de fin de carrière.

Pour le contingentement d'emplois ICTPE, la commission exécutive réclame en 2007 une évolution minimale de 443 à 470 pour les emplois du MTETM, de 12 à 20 pour ceux du MEDD et du ministère de l'Education Nationale.

La commission exécutive condamne les pratiques de certaines MIGT imposant un délai de remontée des candidatures et des propositions de promotions par les chefs de services bien plus court que celui défini par la circulaire promotions. Elle exige une intervention ferme de la DGPA pour que la date du 9 mai 2007 soit appliquée par tous.

### **Notation**

La commission exécutive invite chaque ITPE ayant déposé un recours sur notation au titre de l'année 2005 à contacter un élu du corps en prévision de la CAP du 7 juin 2007 de façon à préparer au mieux les éléments de défense concernant sa réclamation.

Elle condamne la parution de la circulaire notation 2006 diffusée dans les services sans concertation préalable, ni même information des organisations syndicales.

Elle rappelle sa revendication de suppression de la note chiffrée et réclame l'engagement immédiat d'une réelle concertation sur ce sujet majeur, le MTETM étant ministère expérimentateur.

### **Comités de Domaines - Séniorat**

La commission exécutive rappelle l'urgence de faire évoluer le Séniorat et les Comités de Domaines par une approche de valorisation des carrières scientifiques et techniques. Elle condamne les retards systématiques de l'administration sur ce dossier pourtant prioritaire.

Elle exige la mise en place d'une concertation immédiate avec la DGPA et la DRAST et une mise en œuvre effective de ces évolutions avant la fin de l'année 2007.

### **International**

La commission exécutive dénonce la régression du nombre d'affectations à l'international dans le corps des ITPE, notamment en sortie d'école et les freins mis au départ en volontariat à l'international en entreprise. Elle condamne l'attitude de la DAEI excluant délibérément des candidatures d'ingénieurs des TPE pour les affectations en postes à l'international au profit d'autres corps.

Elle exige que la DGPA intervienne auprès de la DAEI afin de permettre un meilleur accès à ces postes pour le corps des ITPE, à tous les niveaux de fonctions.

### **DSL D en Départements d'Outre Mer**

La commission exécutive demande à la DGPA une concertation spécifique sur l'application du DSLD (détachement sans limitation de durée) dans les DOM et en particulier sur la prise en charge des congés bonifiés et des frais de changement de résidence pour les agents transférés.

### **RST et ingénierie publique**

La commission exécutive se félicite de la validation et de la publication de la directive ministérielle d'orientations stratégiques pour le RST et prend acte de la publication de la circulaire IAT. Elle regrette néanmoins que cette dernière n'ait pas été signée en interministériel.

Pour la mise en œuvre de cette directive, la commission exécutive demande à l'Etat :

- les moyens de permettre une expression organisée des besoins des collectivités territoriales vis-à-vis du RST, et qu'il se dote de la capacité de les entendre : à terme, le CSST, ouvert aux collectivités territoriales, doit participer à ce rôle ;
- une réflexion sans a priori sur l'ensemble des possibilités juridiques de donner une place concrète aux collectivités locales tant dans la gouvernance que dans les productions du RST ;
- un travail d'imagination pour faciliter la mise à disposition de moyens (y compris humains) au sein ou au moins dans le champ d'action direct du RST par tous les acteurs publics qui ont un intérêt dans le développement des connaissances scientifiques et techniques dans les domaines de l'aménagement durable des territoires.

Elle insiste sur l'urgence à ouvrir les différents chantiers prévus par la directive et exige un calendrier de travail débutant immédiatement. Elle propose qu'un CSST s'organise à l'automne, sous la présidence du Ministre, de façon à faire un premier point d'étape et à valider les premiers travaux finalisés.

La commission exécutive demande une **traduction législative ou réglementaire d'une ingénierie publique des territoires de partenariat**, intégrant la capacité d'expertise offerte par le RST, et placée sous le pilotage de la DRAST.

Elle prend acte des premiers travaux en cours entre la DRAST et la DAJIL et de l'orientation définie dans ce sens par la directive.

La commission exécutive exige que le RST dispose des moyens et effectifs nécessaires et pérennes pour soutenir techniquement les services déconcentrés du MTETM et les établissements publics placés sous la tutelle de l'Etat, dans leurs évolutions en cours et plus largement pour répondre aux besoins et attentes de la collectivité publique. Elle exige que l'ingénierie publique soit affirmée, confortée et renforcée dans tous les champs ministériels et interministériels.

## **Réforme de l'Etat**

Dans le contexte actuel où le seul objectif est la réduction des moyens et des effectifs, la commission exécutive dénonce l'absence de projet d'avenir pour le service public de l'Equipement et l'absence de pilotage du ministère en mode LOLF.

La commission exécutive dénonce la provocation que constitue l'instruction cadre sur les DDE, publiée à contre temps après leur réorganisation. Ses maigres ambitions sont d'ores et déjà impossibles à mettre en œuvre du fait des réductions drastiques d'effectifs et de moyens imposées par le ministre.

La commission exécutive condamne la décision du gouvernement de fusionner DRIRE et DIREN, sans concertation préalable, prise dans la précipitation et alors que les expérimentations de rapprochements entre ces services dans 5 régions ne permettent pas de conclure sur une plus-value pour le service public. Il s'agit, une fois de plus, d'une réforme de l'Etat purement comptable visant à supprimer des services publics, des effectifs et des moyens à l'intervention de l'Etat.

La commission exécutive condamne la fusion dogmatique DDE-DDAF dans 8 départements sans aucun projet stratégique pour le service public. Elle fustige que ces fusions soient le prétexte à revoir à la baisse les conditions de travail et la gestion des agents.

Elle réclame une réflexion stratégique afin de donner du sens et un projet ambitieux aux DDEA, pour le service public technique interministériel de l'Etat au niveau départemental.

Elle refuse la réorganisation des services de l'Etat prévue dans le département du Lot visant à intégrer tous les services déconcentrés dans la préfecture.

La commission exécutive exige que soit enfin dessinée une véritable ambition pour le service public technique de l'aménagement et du développement durables des territoires, accompagnée des effectifs et des moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

## **LOLF**

La commission exécutive condamne les conséquences de l'application de la LOLF au MTETM ayant conduit à l'impossibilité de pourvoir des postes pourtant nécessaires pour le service public, lors des dernières CAP mutations, notamment au sein du RST et dans les domaines de l'ingénierie publique et de la sécurité routière.

Elle dénonce l'absurdité de l'utilisation de la LOLF, qui conduit l'administration à déclarer un sur-effectif de 200 postes sur une mission prioritaire de l'Etat comme la sécurité routière.

Elle fustige l'attitude de l'administration centrale du MTETM, incapable de connaître la réalité des réductions d'effectifs que subissent pourtant les services, amplifiée par sa méconnaissance et son incapacité à dénombrer ses effectifs. Les projets de service des DDE, pourtant validés par l'administration, ne peuvent être mis en œuvre faute d'ETP (insuffisants mais déjà considérés comme trop nombreux par rapport à la cible de fin 2007).

La commission exécutive dénonce le transfert de pouvoir dans la gestion des effectifs, de l'administration centrale vers les DRE, mis en œuvre sous le prétexte de la LOLF. Elle condamne l'absence de pilotage du MTETM laissant libre court à des initiatives malheureuses de plusieurs R BOP : réflexions sur la suppression de fonctions et de missions au niveau régional, décisions arbitraires de suppression d'effectifs en contradiction avec les orientations des directions de programmes, refus de publication de postes ou de propositions à promotion.

Elle condamne l'instauration de simulacres de « CTP régionaux » par certains DRE sans cadrage ni directive nationale. Elle appelle les sections du SNITPECT à refuser d'y participer, en accord avec la position de la FEETS FO.

Elle exige qu'il soit mis fin à la cacophonie actuelle entre les DRE et les directions de programmes, voire à l'intérieur même de celles-ci, par la mise en place d'un véritable pilotage unique par un SGPA regroupant SG et DGPA.

La commission exécutive revendique l'affectation définitive de tous les agents, y compris d'administration centrale, et du budget de fonctionnement de l'ensemble du MTETM sur un programme unique « support/soutien/stratégie » piloté par le SGPA. Seul cet arbitrage permettra d'éviter que la logique constatée d'indépendance et de déconnexion de chaque DAC n'aboutisse au démembrement sectoriel du ministère et à l'appauvrissement de ses fonctions par leur isolement.

## **ISS**

La commission exécutive rappelle le devoir de la DGPA d'appeler tous les employeurs d'ingénieurs des TPE, à l'État ou dans les collectivités, à traduire la réforme des coefficients de grade pour le corps des ITPE dans leurs services.

Concernant les ITPE devant être reclassés par le statut 2005 modifié par le décret 2007 à paraître, la commission exécutive rappelle à l'administration son engagement d'un rappel (qui est de droit pour les intéressés), à mettre en œuvre en 2007, sur l'ISS 2005 pour les ITPE ayant franchi le 7<sup>ème</sup> échelon entre le 01/06/05 et le 31/12/05, et bien évidemment la prise en compte de la réforme pour l'ISS 2006 versée en 2007.

Elle rappelle son exigence de suppression des coefficients de services après alignement sur le coefficient le plus élevé, les réorganisations au MTETM ayant conduit à des situations intolérables (coefficients différents sur un même site).

La commission exécutive dénonce les pratiques discriminatoires de certains chefs de services attribuant sans aucune justification, des coefficients individuels largement inférieurs à 1 aux IDTPE promus par le principalat et aux ITPE et IDTPE en première affectation, parfois même en deçà des minima prévus par les textes réglementaires.

Elle appelle les ITPE concernés à saisir les juridictions compétentes (Tribunal Administratif / Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité / Médiateur de la République) pour non-respect des textes et **discrimination**.

Elle fustige la pratique constatée dans certains départements de réduire l'effet des gains de coefficient de grade obtenus par les ITPE en abaissant les coefficients individuels des bénéficiaires ; ce procédé scandaleux vide de fait la réforme de son sens et rompt l'égalité de traitement entre les ITPE.

Elle insiste sur l'urgence de revoir la circulaire du 17 mai 2005 en particulier pour les coefficients des IDTPE principaux et rappelle sa revendication de suppression de tout coefficient de modulation individuelle.

Elle exige la mise en place de moyens affectés à la juste rémunération des intérimis.

La commission exécutive exige que la DGPA respecte son engagement du 22 juin 2006 d'ouvrir une véritable concertation sur tous les sujets du dossier ISS.

Elle exige le rétablissement **de la concertation locale par corps à l'échelle de chaque service** dès l'année 2007 (ISS 2006).

Elle invite **tous les ingénieurs des TPE à agir** pour que les échéances et calendrier promis soient respectés. En particulier, elle décide de la mise en œuvre **d'une action au niveau de chaque bureau régional** afin d'obtenir la concertation locale à tous les niveaux (Chefs de Service, MIGT).

### **Comité de Gestion des Centres de Vacances**

La commission exécutive rappelle son attachement au CGCV du MTETM, outil important de solidarité pour les familles des agents de l'Équipement. Elle s'inquiète des risques de suppression des aides du ministère auprès de cette association.

### **Groupes de Travail pour le Congrès 2007**

La commission exécutive a pris connaissance et débattu de l'évolution des réflexions des groupes de travail. Les conclusions de ces débats seront prises en compte pour la suite des travaux.